Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20260429-CM2026AVRIL41-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 15 - Quorum réuni

Date de la convocation :

22 Avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mickaël JULIEN, Mme Marylène ROUSSEL, Mme Virginie MALLE, Mr Régis ROGER, Mme Maud LIGER, Mme Audrey AURIOL, Mr Laurent BARBOT, Mr Nicolas LANGLAIS, Mme Mélanie DAVY, Mr Benjamin BRUNEAU, Mr Mieszko DUSAUTOY, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Didier LERAY, Mme Géraldine LEMARIÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr Éric D'HANGEST qui a donné pouvoir à Mr Mickaël JULIEN, Mme Angélina MAHÉ qui a donné pouvoir à Mr Nicolas LANGLAIS, Mme Sabrina GIROU qui a donné pouvoir à Mr Rodolphe HAMEAU et Mme Anne-Sophie DENOUAL qui a donné pouvoir à Mr Pascal RÉGNAULT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marylène ROUSSEL.

CM2026-AVRIL-N°41
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur Nicolas LANGLAIS intéressé par la question, ne prend pas part au débat et au vote.

Monsieur Mickaël JULIEN, adjoint aux associations, sports, culture et loisirs, informe les membres du conseil municipal, que suite à la commission associations, sports, culture et loisirs en date du 02 avril 2026, il a été décidé d'allouer des subventions exceptionnelles à deux associations germanaises pour l'organisation de manifestations :

- Saint-Germain twirling club pour l'organisation d'un championnat départemental les 31 janvier et 1er février 2026,
- Amicale cycliste coglais nord pour l'organisation de la finale du challenge du coglais le 05 juillet 2026 et la Castelgermanaise les 26 et 27 septembre 2026.
-

La commission propose d'attribuer les montants suivants pour l'organisation des manifestations :

- Saint-Germain twirling club pour un montant de 300 euros,
- Amicale cycliste coglais nord pour un montant de 2 000 euros.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer concernant ce sujet.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 14 élus présents et 18 élus votants :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Saint-Germain twirling pour un montant de 300 euros,

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20260429-CM2026AVRIL41-DE

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association amicale cycliste coglais nord pour un montant de 2 000 euros.
- La dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal 2026.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 30 Avril 2026.
Le Maire,
Rodolphe HAMEAU.